



Mal facon constructeur au niveau salle de bain

Par **hubert**, le **31/05/2008** à **12:00**

nous sommes dans notre maison individuel depuis 5 ans et cela fait déjà au moins 1 an 1/2 que nous avons remarqué que sur la faïence de la salle de bain tous les joints fissurent et sont entraînés en moissure, et je pense que le placard doit être aussi moisi derrière. Que pouvons-nous faire ? faut-il faire constater par un expert ? avons-nous des chances de pouvoir obtenir réparation du constructeur ?

Par **novice43**, le **31/05/2008** à **12:32**

Bonjour,

N'avez-vous pas une garantie décennale sur les travaux ?

Êtes-vous passé par un constructeur ou une agence ?

cordialement,

Par **ereshka**, le **01/06/2008** à **00:23**

bonjour,

le maître d'ouvrage (vous) est couvert par la garantie décennale (10 ANS)

pendant 10ans à partir de la reception des travaux et de la signature du procès-verbal de réception des travaux.

vous pouvez vous retourner pour obtenir une indemnisation contre le constructeur(l'entrepreneur principal) et tous les autres locateurs d'ouvrage titulaires d'un contrat d'entreprise(ils sont solidaires) avec vous dont l'architecte,ils sont titulaires d'une assurance décennale(10ans) pour leur responsabilité decennale soidaire obligatoire. attention au recours inutile à l'expert qui peu etre couteux!contactez-les déjà et vous aviserez selon leur réponse.

l'expert pourra intervenir en cas de contencieux!

cordialement

Par **hubert**, le **04/06/2008** à **17:13**

bonjour a tous ,merci pour vos reponses .Nous avons bien une garantie decennal .Pour notre maison nous sommes passés par un constructeur .Je pense que nous allons voir avec le constructeur ce qu'il pourra faire pour arranger cela